

# TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

## Objectifs

Dans le respect du cadre de la prestation et des limites de ses fonctions, l'assistant de vie aux familles contribue au bien être de toute personne (enfant, famille, personne âgée, personne ou enfant en situation de handicap, personne en convalescence ou souffrant d'une maladie) ayant besoin d'aide pour les actes essentiels du quotidien de façon régulière ou ponctuelle.

Il entretient le logement et le linge et assure la garde d'enfants à domicile.  
Il adopte une posture professionnelle appropriée avec bienveillance et empathie.

## Compétences

### Entretien du logement et du linge

Établir une relation professionnelle avec le particulier  
Entretien du logement et le linge avec les techniques et gestes appropriés

### Accompagnement de la personne dans le quotidien

Établir une relation professionnelle avec la personne et son entourage  
Prévenir les risques et faire face aux situations d'urgence  
Aider aux actes essentiels : toilette, habillage, déplacements, courses, repas  
Soutenir les projets de la personne et maintenir le lien social  
Adapter l'intervention à la situation de handicap

### Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile

Définir le cadre de l'intervention avec le parent  
Assurer la sécurité de l'enfant  
Accompagner l'enfant dans ses apprentissages, sa socialisation et ses activités  
Mettre en œuvre les gestes professionnels lors des levers/couchers, toilette, habillage et repas

## Secteurs d'activités

Cet emploi s'exerce dans le cadre d'associations d'aide à domicile tant en mandataire qu'en prestataire, dans le cadre d'entreprises de services à la personne, en emploi direct.

Ces emplois peuvent également s'exercer au sein d'institutions spécialisées (pavillons de vie pour les malades atteints de la maladie d'Alzheimer, par exemple).  
Le secteur des assurances tend à développer des emplois d'assistance à domicile.

**Durée : 10 mois**

**400**

**Heures de formation**

Durant sa formation, l'apprenant est salarié de l'entreprise. La formation fait l'objet d'un contrat entre l'apprenant et son employeur.

Le rythme de l'alternance est de **2 jours de cours par semaine** et le reste de la semaine en entreprise.

Établissement habilité, par la Commission consultative départementale de Sécurité et d'accessibilité, pour recevoir des personnes en situation de handicap. L'ensemble des formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap sous certaines conditions et après entretien avec le référent handicap avant l'entrée en formation. Possibilité d'aménagement du parcours de formation.

## Prérequis

- Signer un contrat d'alternance



# TITRE PROFESSIONNEL ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES

Diplôme préparé : Titre professionnel d'Assistant de vie aux familles · RNCP **37715**  
· Ministère du travail du plein emploi et de l'insertion · Date d'échéance de  
l'enregistrement au RNCP : **05/07/2028**

## Modalités d'évaluation

Mise en situation professionnelle : **01 h 15 min**

Le candidat tire au sort un sujet. Le sujet comporte les informations nécessaires pour une première intervention au domicile d'une personne.

L'épreuve se déroule en trois temps :

- pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du sujet
- pendant 60 minutes, il assure l'intervention auprès de la personne
- pendant 10 minutes, il commente son intervention

La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » est validée par la présentation du certificat « acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (APSASD) ou du certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

Entretien technique : **00 h 50 min**

L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.

Il comporte deux parties :

- pendant 25 minutes, le jury questionne le candidat sur les connaissances nécessaires pour adapter son intervention à la personne en situation de handicap
- pendant 25 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de l'intervention auprès de l'enfant et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge.

Le jury s'appuie sur un guide d'entretien.

La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » est validée par la présentation du certificat « acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (APSASD) ou du certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

Entretien final : **00 h 15 min**

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : **02 h 20 min**

## Méthodes mobilisées

- Des cours théoriques avec nos formateurs en présentiel et/ou en distanciel
- Exercices pratiques
- Études de cas
- Mises en situation en plateaux techniques innovants pour une immersion professionnelle
- Accès à une plateforme collaborative de travail «e pasteur».

## Modalités et délais d'accès à la formation

Suite à l'envoi du formulaire du candidat via [le site internet](#), vous êtes contacté dans un **délai de 48h**.

Pour l'alternance, signature du contrat d'apprentissage possible jusqu'à **3 mois** avant la rentrée.

## Poursuite de formation

Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant

**Disponible au Pôle de Formation Pasteur**

### Nous contacter

- ☎ 03 26 87 88 38
- ✉ [infos@cfpast.com](mailto:infos@cfpast.com)
- 🌐 [www.cfpast.com](http://www.cfpast.com)

### Accès

#### CAMPUS 1

13 rue des Docks Rémois 51450 BETHENY

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre la ligne de bus **8** direction « LA COUTURELLE – CHAMP PAVEAU »  
Arrêt « **MARYSE BASTIÉ** »

#### CAMPUS 2

136 Rue Georges Charpak 51430 BEZANNES

Transport en commun disponible depuis la gare de Reims

Prendre le **tramway** direction « HOPITAL DEBRE / GARE CHAMP. TGV / LEON BLUM » Arrêt « **LEON BLUM** »